

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 28/03/2018
transmise le : 31/03/2018

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 12
Conseillers présents : 10
Conseillers représentés : 2

Séance du : 4 avril 2018

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. SCHOTTER, M. AMANN, Mme MULLER, M. FAVIER, adjoints
M. LORENTZ, Mme WENDLING, M. SCHNITZLER,
M. WICKER, M. LANG

Membres absents représentés : M. LEHMANN représenté par M. WICKER,
Mme MOREL représentée par M. GANGLOFF

Membre absent excusé : /

Secrétaire de séance : M. LORENTZ

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le CONSEIL MUNICIPAL désigne comme secrétaire de séance Monsieur LORENTZ.

2) Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 13 mars 2018.

3) Compte de gestion 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après s'être fait présenter les comptes de gestion de l'exercice 2017 dressés par le trésorier,
1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017,
2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que les comptes de gestion de 2017 dressés par le trésorier, M. Pierre BARDON, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

4) Compte administratif 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, sous la présidence de l'adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle de conseil, ADOPTE, à l'unanimité, le compte administratif 2017, en totale conformité avec le compte de gestion, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses :	- 368.265,57	
Recettes :	+ 439140,80	
Résultat de l'exercice en fonctionnement : Excédent	+ 70.875,23	
INVESTISSEMENT		
Dépenses :		- 97.234,35
Recettes :		+ 270.864,54
Résultat de l'exercice en Investissement : Excédent		173.630,19
RESULTAT de l' EXERCICE 2017	+ 244.505,42	

5) Affectation du résultat 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2017, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, statue sur l'affectation des résultats 2017 suivants :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes exercice 2017	97.234,35	368.265,57
Recettes nettes exercice 2017	270.864,54	439.140,80
Résultat net de l'exercice 2017	+173.630,19	+70.875,23
Reprise résultat clôture 2016	-175.751,99	+439.643,73
Part affecté à l'investissement		- 175.751,99
Résultat clôture exercice 2017	- 2.121,80	+334.766,97
Résultat global de clôture		+332.645,17

Et décide d'affecter les résultats comme suit :

- compte 001 Investissement/dépenses : 2.121,80 €
- compte 1068 Investissement/recettes : 2.121,80 €
- compte 002 Fonctionnement/recettes : 332.645,17 €

6) Taux d'imposition des 3 taxes pour 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à 7 voix pour et 5 voix contre, décide une augmentation de 3% des taux 2018, comme suit :

TAXES	Taux 2017	Taux 2018
Taxe habitation	9,48 %	9,76 %
Taxe foncière (bâti)	12,34 %	12,71 %
Taxe foncière (non bâti)	50,37 %	51,87 %

7) Budget primitif 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2018 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 755.162,17 €	Dépenses : 346.633,97 €
Recettes : 755.162,17 €	Recettes : 346.633,97 €

Total dépenses : 1.101.796,14 €

Total recettes : 1.101.796,14 €

8) Renouvellement contrat complémentaire de santé : mandat d'étude au Centre de Gestion du Bas-Rhin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat,

Vu l'avis du comité technique paritaire, et vu l'exposé du Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de Gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;
- Autorise le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRA/CL/général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;
- Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019 .
- Détermine et renouvelle le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité.

9) **Fusion : commune nouvelle**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'à l'initiative et en concertation avec les communes de Schnersheim et Willgottheim, a eu lieu une réunion le 27 mars dernier à la mairie de Willgottheim, en présence de M. le Sous-Préfet, dont l'ordre du jour était « fusion et création de commune nouvelle ».

M. le Maire explique qu'il s'agissait d'une réunion d'information sur le fonctionnement, la procédure, les avantages et les inconvénients d'une fusion et d'une création de commune nouvelle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, en a pris acte, et à l'unanimité, décide de reprendre ce point à la prochaine séance du conseil municipal prévue le 17 avril 2018.

10) **Urbanisme**

- Liste des autorisations d'urbanisme en cours.
- Information sur l'état d'avancement du PLUI :
A la suite des réunions « toutes commissions PLUi » en mairie, les zonages, le projet de règlement, la liste des bâtiments remarquables ont fait l'objet d'une communication à la Communauté de Communes fin mars 2018, pour étude auprès de la Communauté de Communes.
- réunion publique PLUi le 9 avril 2018 à 19h dans la salle communale de Neugartheim-Ittlenheim pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes (une information et un dépliant explicatif ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune).

11) **Divers**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.